

Modification de l'objet social et de l'activité

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M2 (En 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si achat du fonds ou apport d'un fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce enregistré ou copie de l'acte d'apport du fonds

PIECES SPECIFIQUES

Pour l'activité

Si réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité de la personne immatriculée.

Si la nouvelle activité figure dans l'objet social

PIECES SPECIFIQUES :

- NEANT

Si la nouvelle activité ne figure pas dans l'objet social :

PIECES SPECIFIQUES

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signé en original, ou copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal.
- Un exemplaire des statuts complets mis à jour, certifié conforme et signé en original par le représentant légal.

Si location gérance ou gérance mandat

- Copie de l'acte de location gérance ou du contrat de gérance mandat enregistré par les services fiscaux si le contrat est à durée indéterminée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si donation

- Copie de l'acte de donation

Gestion d'un fonds de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

Si fusion

- Un extrait RCS des sociétés participant avec mention de l'opération
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr

V 27/02/2018